

Bienvenue à vous !

Réunion de rentrée – Première année de Licence de droit

Année 2020-2021

Benjamin LAVERGNE, Maître de conférences en droit public,
Responsable de la première année de licence de droit
Assesseur du Doyen à la communication

Votre semaine de prérentrée

La semaine de prérentrée

❖ Formation à l'Environnement Numérique de Travail (ENT), à la plateforme CELENE et aux ressources numériques de la faculté.

- **Mardi 1^{er} septembre 2020, 11h30-12h30, amphi D** : étudiants de MB à Z inclus
- **Jeudi 3 septembre 2020, 9h-10h, amphi D** : étudiants de A à E inclus + DFDA
- **Jeudi 3 septembre 2020, 11h-12h, amphi D** : étudiants de F à MA inclus

❖ Auto-formation aux Ressources documentaires par le Service Commun de documentation (SCD)

➤ **Guide interactif en ligne bientôt accessible depuis votre ENT**

➤ **Tutoriels, guides et vidéos :**

Présentation du guide interactif accessible depuis votre ENT



<https://bibliotheques.univ-tours.fr/version-francaise/auto-formation>

La semaine de prérentrée (suite)

❖ **Introduction aux études juridiques : 12 heures de cours obligatoires**
(Bacheliers 2020 et autres nouveaux arrivants en licence de droit uniquement)

***Qu'est-ce que le droit ?* : du mardi 1^{er} au vendredi 4 septembre 2020 de 13h30 à 16h30.**

- Amphi A pour les étudiants de A à G inclus + Droit Français-Droit Allemand ;
- Amphi B pour les étudiants de H à S inclus ;
- Amphi D pour les étudiants de T à Z + les étudiants inscrits en L1 droit-langues.



Les 12 heures de cours doivent être suivies avec le même enseignant !

❖ **Tutorat pédagogique :**

Visites de la faculté par les tuteurs pédagogiques après le cours de « Qu'est-ce que le droit ? »

- Mardi 1^{er} septembre à 16h30 pour les étudiants de A à G inclus + Droit Français-Droit Allemand ;
- Mercredi 2 septembre à 16h30 pour les étudiants de H à S inclus ;
- Jeudi 3 septembre à 16h30 pour les étudiants de T à Z + les étudiants inscrits en droit-langues.

Qu'est-ce que le tutorat pédagogique ?

Les tuteurs pédagogiques sont d'anciens étudiants de L1 qui viennent de passer en L2 ou qui entrent en L3.

👍 Ils savent mieux qui quiconque les problèmes pratiques que rencontrent les nouveaux arrivants...

La mission des tuteurs est donc de vous accompagner au mieux tout au long du premier semestre.

- En vous présentant la faculté et son fonctionnement,
- En vous donnant des conseils pratiques pour réussir la 1^{ère} année de droit,
- En se positionnant comme un interlocuteur accessible, qui a vécu la même situation il y a peu.

Le tutorat va s'organiser en 3 phases :

- 1/ Tutorat d'accueil (visites & permanences) : du 31 août au 18 septembre ;
- 2/ Tutorat d'accompagnement : semaines 3, 4, 5, 6, 7 (obligatoires) : du 21 septembre au 23 octobre (**en groupes de travaux dirigés**) ;
- 3/ Tutorat d'approfondissement : semaines 8, 9, 10, 11, 12 : du 2 novembre au 4 décembre.

Votre première année de Licence de droit...

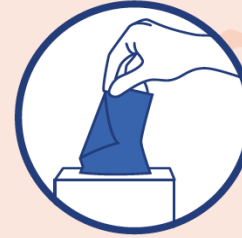
CONSIGNES SANITAIRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



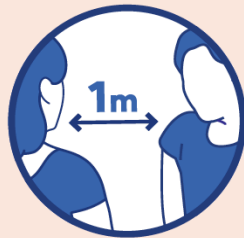
Toussier ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage




Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres




Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades








PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES AMPHIS, LES SALLES DE COURS, LES COULOIRS ET LES ABORDS IMMEDIATS DE LA FACULTE

 **Je veille à respecter les affichages et les sens de circulation dans les locaux** : l'entrée dans les amphithéâtres se fait par les portes intérieures et la sortie par les portes extérieures dans le calme et sans attroupements.

 **Je viens à la faculté avec plusieurs masques, du gel hydro-alcoolique et si possible avec de quoi nettoyer mon espace de travail.** Je jette mes masques usagés dans les poubelles prévues à cet effet.

 **Je ne reste pas dans les couloirs pendant une durée trop longue afin d'éviter les regroupements et attroupements.**

 **Je télécharge et j'installe sur mon téléphone l'application**  **afin de protéger mes camarades.**

-  **Si je ressens des symptômes de la maladie, je reste à la maison et j'appelle mon médecin traitant ou je contacte le Service de Santé Universitaire** (voir les contacts à la fin de la présentation).
-  **Si je suis testé positif au SARS-CoV-2, je préviens sans attendre le service de santé universitaire et la scolarité (voir les contacts à la fin de la présentation) et je reste à la maison.**
-  **Si j'ai été en contact avec une personne positive au virus, je reste à la maison et je contacte mon médecin ou le service de santé universitaire.**
-  **Personnes vulnérables** : je fais une demande au Service de Santé Universitaire pour justifier mes absences, notamment pour les travaux dirigés.
-  **Des sanctions disciplinaires sont prévues** en cas de manquements à l'obligation de porter son masque (exclusion temporaire etc.) !

Retrouvez plus d'informations sur le site de l'université :

https://coronavirus.univ-tours.fr/faq?fbclid=IwAR0GjTGRIm53gzJL20y_TAHlpOYA2Xrli3Dy6B2cTlin0pfOAlsJ75U5f0U#etudiants

Premiers conseils pour réussir votre année

- ✓ **Une présence assidue aux cours magistraux en amphi.**
 - ⚠ Il existe des versions « pirates » des cours de l'année dernière : ces dernières doivent à tout prix être évitées !
- ✓ **Une participation active aux séances de Travaux Dirigés (TD), aux cours de langues et au « Projet Voltaire ».**
- ❖ Les travaux dirigés sont **obligatoires** et toute absence doit être justifiée auprès du chargé de TD. **En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est considéré comme « défaillant ».**
 - Aucune note ne lui est attribuée à l'année (elle est donc perdue !)
 - Il n'est pas autorisé à se présenter aux rattrapages (seule solution : redoubler) ;
 - Il perd également ses droits de boursier.
- ❖ Les exercices demandés en TD doivent être réalisés de manière régulière et personnelle : **ils vont permettre d'acquérir la méthode juridique.**
 - **Tout plagiat sera sévèrement sanctionné !**
 - **Pas de devoir rendu = zéro, voire défaillance....**

- ✓ **Une bonne préparation aux examens de fin de semestre.**
 - Les examens terminaux et les partiels ne se préparent pas quelques jours avant l'épreuve...
 - Pour être réussis, ils supposent une bonne connaissance des cours et un travail régulier tout au long du semestre.
 - Les matières sans TD doivent être révisées de manière personnelle tout au long du semestre : n'attendez pas le dernier moment !

- ✓ **Une consultation régulière de votre boîte mail @etu.univ-tours, de l'ENT (et spécialement de la plateforme *Celene*) et du site internet de la faculté (droit.univ-tours.fr)**
 - Les informations importantes vous seront systématiquement transmises sur ces supports, veillez à vous tenir informés !

Le calendrier universitaire 2020-2021

Aout		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin				
		M 1		J 1		D 1		M 1	Fin des 12 TD	V 1		L 1	4	L 1	pause pédago sf Med/Pharma - sauf PASS et LAS Eco	J 1		S 1		M 1				
		M 2		V 2		L 2		M 2		S 2		M 2				M 2	V 2		D 2		M 2			
		J 3		S 3		M 3	8	J 3		D 3		J 4				M 3	S 3		L 3	Examens		J 3		
		V 4		D 4		M 4		V 4		L 4	M 5	Examens		V 5			J 4	D 4			M 4	V 4		V 4
		S 5		L 5	5	J 5		S 5		M 6			S 6		V 5		L 5	M 5			S 5			
		D 6		M 6		V 6		D 6	M 6	J 7			D 7		D 7		M 6		J 6			D 6		
		L 7	1ère sem cours	M 7		S 7		L 7	V 7	J 8	Partiels		V 8		L 8		M 7	12	V 7		L 7			
		M 8		D 8			M 8		J 10			M 9	S 9		M 9		V 9			S 8		M 8		2nde session
		M 9		V 9		L 9	9	M 9		D 10			M 10		M 10		V 9			D 9		M 9		
		J 10		D 11		M 10		J 12		S 12			M 12	reprise cours 1 ou examens		V 12			V 12		L 12		M 12	
		V 11	S 12		J 12		S 12		M 13		D 13		M 13			S 13		M 13		J 13				
		S 12		L 12	6	J 13		D 13		M 14	Examens		D 14		D 14		M 14	Partiels		V 14	Fermeture			
		D 13		M 13		S 14		L 14		M 15		V 15	CLES		L 15		L 15			J 15			S 15	
		L 14	2	J 15			D 15		M 15			M 16		M 16		M 16			M 16		V 16		D 16	
		M 15		V 16			L 16		M 16			J 17		D 17		M 17			M 17		S 17		L 17	
		M 16		S 17		M 17		J 17		V 18		L 18		J 18		J 18		D 18		M 18				
		J 17		D 18		M 18	10	V 18		M 19		M 19	2	V 19		V 19		M 19	Examens		S 19			
		V 18	L 19		J 19			S 19		M 20		M 20			S 20		S 20			M 20	J 20		D 20	
		S 19		L 19	7	V 20		M 20		J 21	CERCIP		D 21		D 21		M 21	V 21			L 21			
		D 20		M 20		S 21		L 21		M 22		V 22		L 22		L 22		J 22			S 22			
		L 21	3	J 22			D 22		M 22		V 23		M 23		M 23		M 23		V 23		D 23			
		M 22		V 23			L 23		M 23		J 24		D 24		M 24		M 24		S 24		L 24			
		J 23			M 23		M 24		J 24		D 25		M 25		M 25		M 25		D 25		M 25			
		V 24			L 24		M 25	11	V 25		L 25		M 26		J 25		J 25		D 26		M 26			
		S 25		M 25		J 26			S 26		M 26		M 27		V 26		V 26		L 26		M 26			
		D 26		L 26	pause pédago sf Med/Pharma PASS et LAS Eco	V 27		D 27		M 27		S 27		S 27		M 27	Vacances		J 27		D 27			
		M 27		M 27		S 28		L 28		V 29		M 29		D 28		D 28			M 28		V 28			
		J 28		J 29			D 29		M 29		V 29		L 29		J 29			J 29		S 29		M 29		
		V 29		L 30			M 30		M 30		S 30		M 30		V 30			V 30		D 30		M 30		
		S 30		M 31		J 31		J 31		D 31		M 31		M 31		M 31		L 31						
		D 31																						
L 24	début année U	M 23		V 23		L 23		M 23		S 23		M 23		M 23		M 23		V 23		D 23				
M 25		J 24	Cerclp	S 24		M 24		J 24		D 24		M 24		M 24		M 24		S 24		L 24				
M 26		V 25		D 25		M 25		V 25		L 25		J 25		J 25		J 25		D 25		M 25				
J 27		S 26		L 26		J 26		S 26		M 26		V 26		V 26		V 26		L 26		M 26				
V 28	D 27		M 27		V 27		D 27		M 27		S 27		S 27		M 27		M 27		J 27					
S 29	L 28		M 28		S 28		L 28		J 28		V 29		D 28		D 28		M 28		V 28					
D 30	M 29		J 29		D 29		M 29		V 29				L 29		J 29		J 29		S 29					
L 31	M 30		V 30		L 30		M 30		S 30				M 30		V 30		V 30		D 30					
	semaine accueil			S 31				J 31		D 31				M 31				L 31						

L'offre de formation

Les documents suivant peuvent être téléchargés à cette adresse :
<https://droit.univ-tours.fr/version-francaise/formations/licences-licence-professionnelle/licence-droit-2>

LICENCE 1 DROIT

SEMESTRE 1

Il y a 4 modules obligatoires   chaque semestre de licence :

- Les modules 1 et 2 sont des modules de **droit**
- Le module 3 est   choisir en dehors de votre discipline
- Le module 4 regroupe des «comp tences transversales»

MODULE 1	CM	TD
Droit civil 1	36 H	16 H
Institutions juridictionnelles	20 H	
MODULE 2	CM	TD
Droit constitutionnel 1	36 H	16 H
Introduction historique au droit 1	20 H	

Les objectifs du module 3 :

- Vous former dans une seconde discipline et  largir votre culture g n rale.
-  ventuellement vous r orienter si vous h sitez entre la licence de **droit** et une autre licence.
- Vous sp cialiser de fa on progressive

MODULE 3 AU CHOIX

GESTION	G�OGRAPHIE	SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES	MAJOR CONTEMPORARY ISSUES	�CONOMIE *
Introduction � la gestion 1 20 H	Espaces et soci�t�s 20 H	Sociologie 1 24 H	Economic case studies 20 H	Introduction � la macro�conomie 1 24 H
Sensibilisation aux donn�es comptables et financi�res 20 H	Environnement et soci�t�s 20 H	Introduction aux relations internationales 24 H	Management case studies 20 H	Introduction � la micro�conomie 1 24 H
Math�matiques et statistiques appliqu�es � la gestion 30 H	G�opolitiques 20 H	Histoire sociale et politique 24 H	Working in America 20 H	Statistiques descriptives 12 H
				Calcul et logique 1 12 H

* Ouvert uniquement sur demande (contrat p dagogique)

MODULE 4 - COMP TENCES TRANSVERSALES

Langues vivantes
Perfectionnement en fran�ais (Projet Voltaire)
M�thodologie documentaire
Tutorat �tudiant
Stage volontaire

LICENCE 1 DROIT

SEMESTRE 2

Il y a 4 modules obligatoires à chaque semestre de licence :

- Les modules 1 et 2 sont des modules de **droit**
- Le module 3 est à choisir en dehors de votre discipline
- Le module 4 regroupe des «compétences transversales»

MODULE 1	CM	TD
Droit civil 2	36 H	16 H
Introduction historique au droit 2	20 H	
MODULE 2	CM	TD
Droit constitutionnel 2	36 H	16 H
Institutions administratives	20 H	

Au semestre 2, vous devez poursuivre le module 3 du semestre 1.

MODULE 3 AU CHOIX				
GESTION	GÉOGRAPHIE	SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES	MAJOR CONTEMPORARY ISSUES	ÉCONOMIE *
Introduction à la gestion 2 20 H	Dynamique des territoires ruraux 20 H	Sociologie 2 24 H	European legal issues 20 H	Introduction à la macroéconomie 2 24 H
Fondements économiques de la gestion 20 H	Territorialités urbaines 20 H	Introduction à la science politique 24 H	European economics 20 H	Introduction à la microéconomie 2 24 H
Théorie des organisations 20 H	Géographie des climats 20 H	Vie politique contemporaine 24 H	Human rights in Europe 20 H	Probabilités 12 H
				Calcul et logique 2 12 H

* Ouvert uniquement sur demande (contrat pédagogique)

MODULE 4 - COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Langues vivantes
Perfectionnement en français (Projet Voltaire)
Accompagnement du travail universitaire
MOBIL - Insertion professionnelle
Stage volontaire

SEMESTRE 1

SEMESTRE 2

GESTION

Introduction à la gestion 1
 Sensibilisation aux données comptables et financières
 Mathématiques et statistiques appliqués à la gestion

Introduction à la gestion 2
 Fondements économiques de la gestion
 Théorie des organisations 1

POURQUOI LE MODULE GESTION ?

- Comprendre le fonctionnement du monde de l'entreprise.
 - Acquérir des bases en gestion.
- PRÉREQUIS : Forte appétence pour les chiffres, les raisonnements logiques et sensibilité pour les approches théoriques.

GÉOGRAPHIE

Espaces et sociétés
 Environnement et sociétés
 Géopolitiques

Dynamique des territoires ruraux
 Territorialités urbaines
 Géographie des climats

POURQUOI LE MODULE GÉOGRAPHIE ?

- Comprendre la dynamique des espaces, la géopolitique et les questions environnementales.
 - Acquérir des bases en géographie mobilisables pour les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement.
 - Se préparer aux concours de la fonction publique.
- PRÉREQUIS : Aisance rédactionnelle et capacité de raisonnement.

SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

Sociologie 1
 Introduction aux relations internationales
 Histoire sociale et politique

Introduction à la science politique (Formation de l'État)
 Sociologie 2
 Vie politique contemporaine

POURQUOI LE MODULE SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES ?

- Acquérir des connaissances sur les relations internationales, la vie politique, et la sociologie.
 - Analyser et comprendre les débats de société et les dynamiques politiques grâce aux sciences sociales.
 - Se préparer aux concours de la fonction publique.
- PRÉREQUIS : Intérêt pour l'actualité, aisance rédactionnelle et capacité de raisonnement.

MAJOR CONTEMPORARY ISSUES

Economics case studies
 Management case studies
 Working in america : the image of work in the US history

European legal issues
 European economics
 Human rights in Europe

POURQUOI LE MODULE MAJOR CONTEMPORARY ISSUES ?

- Opportunité unique pour cultiver son ouverture sur le monde et sa curiosité intellectuelle, à travers des enseignements pluridisciplinaires en sciences sociales, tout en perfectionnant ses compétences en anglais.
 - Préparer une mobilité Erasmus ou hors Europe.
- PRÉREQUIS : Bon niveau d'anglais.

ÉCONOMIE*

Introduction à la macroéconomie 1
 Introduction à la microéconomie 1
 Statistiques descriptives
 Calcul et logique 1

Introduction à la macroéconomie 2
 Introduction à la microéconomie 2
 Probabilités
 Calcul et logique 2

POURQUOI LE MODULE ÉCONOMIE ?


- Comprendre le fonctionnement du marché et le comportement des acteurs ainsi que les grandes questions économiques.
 - Maintenir voire améliorer son niveau en mathématiques, statistiques et probabilités en utilisant ces outils techniques pour modéliser l'économie.
- PRÉREQUIS : Forte appétence pour la formalisation et l'usage des processus logiques utilisant notamment le langage mathématique.




* ouvert uniquement sur demande (contrat pédagogique)

Le choix du Module 3 et de la langue vivante

Ces choix se font de **l'Inscription Pédagogique (IP) sur internet (ENT) du jeudi 3 septembre 10 heures au vendredi 4 septembre à 14 heures.**

-  **Les places dans certains modules 3 sont limitées !**
Le choix du module 3 conditionne votre affectation dans tel ou tel groupe d'amphi (« Groupes » ou « Divisions » 1, 2 et 3), ainsi que dans votre futur groupe de travaux dirigés...

Répartition des groupes d'amphis :

- **Groupe 1 (DD1)** : Module 3 Sciences Politiques
- **Groupe 2 (DD2)** : Modules 3 Gestion & Géographie
- **Groupe 3 (DD3)** : Module 3 *Major Contemporary Issues* (MCI) / Droit-Langues / Droit français – Droit allemand.
 -  Un bon niveau d'anglais est vivement recommandé pour suivre les cours de MCI.

Les groupes de Travaux Dirigés (TD)

Ces groupes de TD seront réalisés en fonction du Module 3 choisi par les étudiants, et ne seront donc connus que dans le courant de la semaine du 14 septembre.



Les changements de groupe de TD ne sont pas possibles !

Seuls les étudiants bénéficiant du Régime Spécial d'Etudes (RSE) peuvent demander un tel changement, pour des motifs strictement énumérés (v. *infra*) et à condition de remplir certaines conditions.

- Les demandes de changement doivent être faites le plus rapidement possible, de préférence dès la première semaine des TD (28 septembre).
- Les étudiants doivent d'abord se rapprocher du responsable RSE ou du Service de Santé Universitaire (SSU) pour obtenir les certificats nécessaires (voir « contacts utiles » à la fin de cette présentation).

Le Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Qu'est ce que le RSE ?

Le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant (*sauf Médecine, Pharmacie et IUT*) sous certaines conditions de pouvoir bénéficier d'aménagement d'emploi du temps et du choix de son mode de contrôle des connaissances : contrôle continu ou contrôle continu et terminal.

L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble. Les étudiants RSE sont autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir à l'appui l'emploi du temps de leur employeur avant la seconde séance.

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

Le fonctionnement du RSE ?

Il est fixé pour chaque diplôme et doit être indiqué dans les descriptifs des modalités de contrôle des connaissances de chaque formation.

L'étudiant doit remplir le **formulaire joint en annexe** et le déposer auprès de son service de scolarité ou secrétariat pédagogique avec les pièces justificatives avant le 19 septembre de l'année en cours pour le premier semestre, et avant le 20 janvier pour le second semestre.

Ce régime permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu.

Les étudiants en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. Cependant, ce dispositif ne s'applique pas aux étudiants en master 2.

Les bénéficiaires du RSE

1/ Etudiant salarié (**joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées (> 10h / semaine), la durée du contrat de travail**).

2/ Etudiant inscrit en double cursus uniquement à l'Université de Tours et pour l'inscription seconde.

3/ Etudiants élus (CA, CFVU, CA du CROUS, vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence, directeurs adjoints des composantes, étudiants ayant des mandats électifs ou locaux.

4/ Etudiant en situation de Handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale (accident, maladie, grossesse.....)

Joindre un certificat du Service de Santé Universitaire (S.S.U.).

5/ Etudiant chargé de famille

Joindre une photocopie du livret de famille (parent d'un enfant de moins de 12 ans) ou une attestation médicale justifiant de l'apport de soins d'un ascendant ou un conjoint en longue maladie.

6/ Etudiant Sportif haut et bon niveau

Joindre une attestation du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives.

Les bénéficiaires du RSE

7/ Etudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau. Sont concernés les étudiants inscrits dans une formation artistique de niveau supérieur/professionnel (par exemple au CRR, inscriptions en cycle professionnel spécialisé ou de perfectionnement)

En cas de motifs graves (ex chômage des parents, décès d'un des parents...) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant et l'obligerait à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre tout à fait exceptionnel par le président de l'université, après avis de la commission pédagogique de la mention et du directeur de la composante concernée.

✉ **Contact RSE** : julien.laporte@univ-tours.fr

✉ **Contact étudiants en situation de handicap** :
scolarite.licences.droit@univ-tours.fr

Les examens

L'examen ou le partiel correspondent, sous une forme orale ou écrite, à des évaluations de l'ensemble d'une période d'enseignement et s'effectuent à l'issue de celle-ci.

Les épreuves sont de deux types :

- **Les partiels**, qui rentrent dans le cadre du **contrôle continu** pour les matières à TD (droit civil et droit constitutionnel). La note de l'étudiant s'ajoute alors à celle obtenue en travaux dirigés. Les absences doivent être justifiées auprès des chargés de travaux dirigés. **Au S1, les épreuves auront en principe lieu la semaine du 7 décembre.**
- **Les examens terminaux**, pour toutes les autres matières qui n'ont pas de travaux dirigés. Ces épreuves sont généralement plus courtes (1 heure). Les absences doivent être justifiées auprès de la scolarité. **Au S1, les examens commenceront la semaine du 14 décembre et s'achèveront le 8 janvier.**

Les examens ont lieu à l'issue de chacun des deux semestres.

Deux sessions d'examens sont organisées par année universitaire : une en décembre/janvier pour le premier semestre (S1) ; une en mai pour le second semestre (S2). **Les examens de rattrapage des 2 semestres** se déroulent à la fin du deuxième semestre (au mois de juin).

Les modalités de contrôle des connaissances (types d'épreuves, durée, coefficients etc.) vous seront communiquées dans le courant du mois d'octobre.

Les directeurs d'études

Ce sont des enseignants en première année qui assistent le responsable d'année afin d'accompagner les étudiants dans chaque division.

N'hésitez pas à vous adresser à eux pour toute question !

- ❖ **DD1** : Julie Traullé, enseignante en droit civil (julie.traulle@univ-tours.fr)
- ❖ **DD2** : Marie Dugué, enseignante en institutions juridictionnelles et en droit civil (marie.dugue@univ-tours.fr)
- ❖ **DD3** : Benjamin Lavergne, responsable de la première année & enseignant en institutions administratives (benjamin.lavergne@univ-tours.fr)

La déontologie de l'étudiant

La déontologie de l'étudiant

1. Une utilisation responsable des réseaux sociaux



Les propos injurieux, diffamatoires ou portant atteinte au droit au respect de la vie privée ou à la dignité des personnes intéressées sur tout réseau social sont passibles de **poursuites pénales** et peuvent faire l'objet d'une **procédure disciplinaire** de la part des instances compétentes de l'Université.

La déontologie de l'étudiant (suite)

2. Le respect des autres

L'université a formalisé pour les étudiants **une procédure interne facilement accessible lorsqu'il y a suspicion de harcèlement** :

www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/harcelement/



Les étudiants s'exposent à des sanctions pénales mais également disciplinaires par les instances compétentes de l'université.

Le harcèlement moral :

« *Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements ou ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale* » est puni par des peines d'un ou deux ans d'emprisonnement et de 15.000 ou 30.000 euros d'amende (art. 222-33-2-2 du code pénal).

La loi punit plus spécifiquement, outre le harcèlement moral au travail (art. 222-33-2), le harcèlement au sein d'un couple (art. 222-33-2-1) et le harcèlement téléphonique ou électronique (art. 222-16).

La déontologie de l'étudiant (suite)

Le harcèlement sexuel :

« Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ».

Ces faits sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende notamment lorsque les faits sont commis « par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions » (art. 222-33 code pénal).

La déontologie de l'étudiant (suite et fin)

3. Un respect des règles minimales de politesse

➤ Comment s'adresser à un enseignant ou à un personnel administratif ?

Il est fondamental que les demandes faites par mail soient précises et formulées en respectant un minimum d'usages.


Les mails qui ne sont pas correctement rédigés n'auront qu'une faible chance d'obtenir une réponse...

- **Vous devrez nécessairement indiquer en signature de mail** votre nom, prénom, niveau d'études (L1), votre groupe de cours (DD 1, 2 ou 3) et votre groupe de TD (lorsqu'il sera connu).
- **Vous devrez utiliser certaines formules de politesse** (« Madame, Monsieur » en accroche, « Respectueusement » en fin de mail).
- **Veillez à utiliser votre adresse mail étudiante** (@etu.univ-tours) ou à vous créer une adresse sérieuse (il est peut-être temps d'abandonner votre bg_du_37@hotmail.com ou autres choses du genre...)
- **Veillez à respecter les horaires d'ouverture et de travail des destinataires** : sauf urgence, les mails le week-end ou le soir après 19 heures sont à éviter !

Contacts utiles

Responsable de la licence 1 : Benjamin Lavergne, Maître de conférences en droit public (bureau D 128).

✉ benjamin.lavergne@univ-tours.fr

 **Permanences (sans rendez-vous) tous les mardis de 12h30 à 13h30 dans le bureau D128**, à partir du mardi 8 septembre, afin de répondre aux questions des étudiants.

Scolarité Licence (bureau B241) : scolarite.licences.droit@univ-tours.fr

Service des emplois du temps (bureau B229) : edt.licence.droit@univ-tours.fr

Service de Santé Universitaire (SSU) : ssu@univ-tours.fr

Contact Régime Spécial d'Etudes (RSE) : julien.laporte@univ-tours.fr

Contact étudiants en situation de handicap : scolarite.licences.droit@univ-tours.fr

Liens utiles

Site internet de l'université : www.univ-tours.fr

Site internet de la faculté de droit : droit.univ-tours.fr

Environnement Numérique de Travail (ENT) : www.ent.univ-tours.fr

 Page Facebook officielle de la première année de licence de droit :

 « Licence 1 Droit Tours 2020/2021 - Faculté »
@directeurLicence1DroitTours

 Page *Celene* (sur l'ENT) : **INFORMATIONS L1 DROIT (2020/2021)**
<https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=8474>

Cette présentation sera téléchargeable dès mardi au format PDF sur le site internet de la faculté, sur Celene ainsi que sur la page Facebook dédiée.

Merci et bonne rentrée à vous !